

RISQUE AMIANTE, ARTISANS DU BÂTIMENT, PROTÉGEZ-VOUS, PROTÉGEZ VOS SALARIÉS !

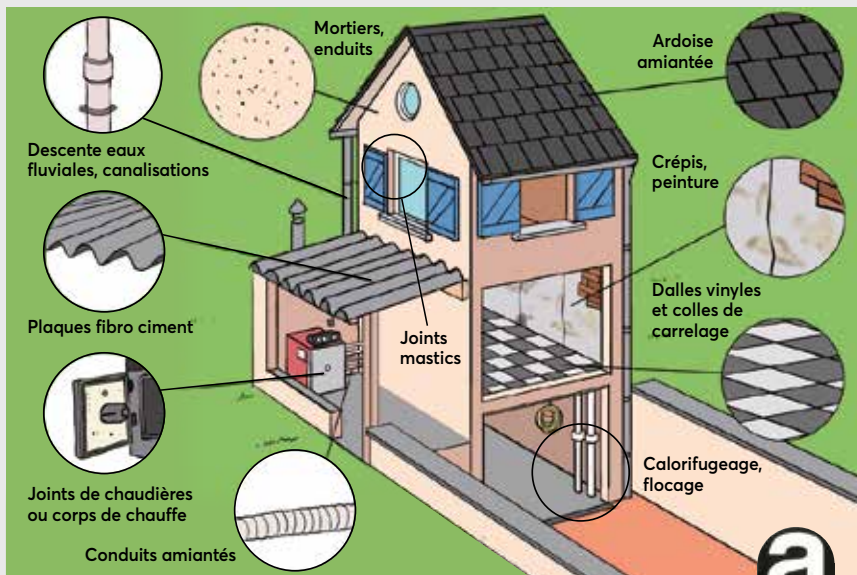
FORMEZ-VOUS !

Tous les professionnels du Bâtiment qui interviennent sur ou à proximité de matériaux contenant de l'amiante, doivent être formés. Le risque amiante est potentiellement partout !

Il y a danger pour vous, les autres intervenants sur le chantier et les occupants quand vous grattez, percez, déposez, décollez, découpez, démolissez...

Pour connaître les formations, près de chez vous, contactez votre CAPEB départementale au :

Tél : 04 74 16 18 38
capeb38@capeb-isere.fr



RISQUE AMIANTE, ARTISANS DU BÂTIMENT, PRENEZ LES MESURES POUR VOTRE SANTÉ ET CELLE DE VOS SALARIÉS

INFORMEZ-VOUS DÈS À PRÉSENT !

Des experts à votre écoute :

> à l'OPPBTP

Pour dialoguer en direct par téléphone, en ligne par chat ou sur rendez-vous physique.

<https://endirectavec.preventionbtp.fr/>

> dans votre CAPEB départementale :

Tél : 04 74 16 18 38

capeb38@capeb-isere.fr

Règlementation, aides financières, responsabilités, bonnes pratiques, ... Posez votre question par téléphone ou par mail et obtenez une réponse rapide et personnalisée dans les meilleurs délais.

Et des supports papier ou numérique :

Vous y trouverez toutes les informations et outils utiles dont vous pouvez disposer !

> Les fiches amiante, par métier, de l'OPPBTP

https://www.preventionbtp.fr/amiantes_outils/htdocs/



> Les mémos de prévention amiante par métier d'IRIS-ST

<http://www.iris-st.org/risques-3/amiante-44.php>

Avec le soutien financier de la DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes. Plus d'information sur :

<http://auvergne-rhone-alpes.direccte.gouv.fr/Risque-amiante>